



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des grossistes en produits surgelés

Question écrite n° 37624

Texte de la question

M. Boris Vallaud attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur entreprises spécialisées dans le commerce de gros et plus particulièrement le secteur des produits surgelés qui fournit, en particulier, les filières de l'hôtellerie, de la restauration et de l'évènementiel. La fermeture administrative des entreprises du tourisme et de l'évènementiel depuis de longues semaines engendre des conséquences très lourdes pour l'activité du commerce de gros des produits surgelés de restauration avec des pertes importantes de chiffre d'affaires, cumulées avec des charges fixes élevées au regard notamment de la spécificité des locaux d'entreposage, des frais énergétiques, d'assurances, de flotte de véhicules de livraison et des produits spécifiques d'un marché à l'arrêt. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement visant notamment les conditions d'éligibilité au fonds de solidarité et les modalités de compensation pour les périodes de fermeture des établissements des clients restaurateurs, de nature à garantir l'équilibre économique du secteur de commerce de gros, largement menacé.

Texte de la réponse

Au début de la crise sanitaire, en mars 2020, le Président de la République et le Gouvernement avaient affirmé que l'Etat répondra présent pour soutenir les entreprises devant faire face aux mesures visant à freiner la propagation du virus. L'Etat a répondu présent. Présent pour protéger la trésorerie des entreprises, présent pour protéger les emplois, présent pour préserver le pouvoir d'achat des Français. Avec une croissance 2021 de 7 % et un taux de chômage à 7.4 %, cette protection a montré son efficacité. Depuis le début de la crise, le soutien de l'Etat aux entreprises s'élève à près de 230 milliards d'euros : activité partielle ; exonération de charges ; prêts garantis par l'Etat ; fonds de solidarité ; aides au paiement des coûts fixes ; etc. Précisons en outre que le ministre a tenu à échanger quotidiennement avec les entreprises, les fédérations, les collectivités, les associations, afin d'adapter les aides économiques et de répondre à leurs inquiétudes légitimes. Ces échanges ont par ailleurs permis de bâtir le plan de relance présenté à l'été 2020 qui a permis au pays de connaître de très bonnes données économiques rappelées plus haut.

Données clés

Auteur : [M. Boris Vallaud](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37624

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2718

Réponse publiée au JO le : [3 mai 2022](#), page 3010